

F
5575
A 888

912

il manque tout

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC, ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TRENTE ET UNIÈME

LEVIS

1925



*Propriété de la Commission
Secrétaire de Bagotville*

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI N.-D. DE LEVIS—JANVIER 1925

No 1

LA BRIGADE DU FEU DE QUÉBEC EN 1836

Nous avons déjà parlé dans ces pages de la protection contre le feu à Québec sous le régime français (1).

Si les bons Québécois de 1836 avaient eu sous les yeux la nomenclature des moyens de défense de leur ville contre les incendies sous l'ancien régime, ils n'auraient pu s'empêcher de remarquer que l'organisation de leurs pères était plutôt rudimentaire.

Nous venons de mettre la main sur un "Inventaire des pompes et de leurs accessoires en usage à Québec en l'an de grâce 1836", et, franchement, quand les Québécois de 1925 en auront pris connaissance, ils devront avouer que si l'organisation contre le feu du régime français ne valait pas grand'chose celle de 1836 ne valait guère mieux, surtout si on la compare à notre système actuel.

Mais il ne faut jamais médire du passé. Ceux qui vivront encore dans cinquante ans pourraient bien, à leur tour, trouver que la brigade du feu pourtant si renommée de 1925 n'était qu'une mazette comparée à celle qui existera en 1974. La science perfectionne si rapidement ses engins de nos jours !

Tout d'abord, remarquons que presque toutes les pompes à incendie mentionnées dans l'inventaire que nous fai-

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXX, p. 129.

sons connaître étaient à bras. La vapeur, en 1836, existait déjà depuis quelques années, mais les pompes à incendie mues par la vapeur étaient extrêmement dispendieuses, et nos pères ne connaissaient pas les emprunts remboursables par annuités. Les revenus annuels devaient suffire à toutes les dépenses municipales. Heureux temps où les contribuables payaient quelques sous seulement pour leurs taxes annuelles. En 1836, le budget de la ville de Québec était de quelques milliers de piastres.

Donc, en 1836, le conseil de ville de Québec chargeait le mécanicien Louis Lemoine de dresser un inventaire de ses engins contre le feu et c'est le rapport de M. Lemoine qui nous permet de jeter un regard rétrospectif sur la brigade du feu de Québec.

Dans la maison des pompes no 1, qui se trouvait près de la porte Prescott, dans la côte La Montagne, on conservait une pompe qui appartenait à la compagnie d'assurances *L'Alliance*. Les accessoires, qui étaient également la propriété de *L'Alliance*, consistaient en un traîneau, une paire de mémoires, dix-neuf seaux, quatre boyaux, deux gaffes, une torche, deux échelles "pour monter au grenier", quatre barriques pour charroyer de l'eau, et deux bouts de boyaux de suction. Cette pompe, en cas d'incendie, était manoeuvrée par une compagnie de pompiers volontaires commandée par le capitaine W.-K. McCord.

Au marché de la haute-ville, qui se trouvait presque en face de la cathédrale, on remisait deux pompes, dont une en mauvais ordre, deux traîneaux, une barre d'aspect, un boyau, une gaffe, trois bouts de boyaux à suction, huit manches de pavillon, et deux clefs pour démonter la pipe. On conservait au même endroit une petite pompe à main qui ne valait pas grand'chose.

La maison no 3, à la haute ville, près de la prison (le Morrin College actuel), contenait une pompe à l'usage de la compagnie de pompiers volontaires commandée par le capitaine Édouard-T. Belleau, un traîneau, une paire de mémoires, dix-sept seaux, deux haches, deux barres d'aspect, deux boyaux, deux gaffes, trois torches, deux traits pour traîner la pompe, un fanal, deux lampes, une pompe de citer-

ne, une cuve, un traîneau et trois bârriques pour charroyer l'eau.

Au Cap-Blanc, la compagnie de pompiers volontaires commandée par le capitaine Beaulieu avait à son usage un traîneau, trente-un seaux, deux barres d'anspect, deux boyaux, deux traits pour trainer la pompe et un bout de boyau de succion.

La maison de pompe du Cul-de-Sac possédait trois pompes, dont deux en mauvais ordre, deux traîneaux, vingt-un seaux, trois boyaux, quatre gaffes, deux bouts de boyau de succion, trois bârriques à charroyer l'eau et une cuve. Une petite pompe à mains se trouvait aussi là avec six boyaux, deux bouts de boyaux à succion et un petit traîneau. C'est la compagnie de pompiers volontaires commandée par le capitaine François Parant qui avait charge de ces quatre pompes.

Au faubourg Saint-Louis, le capitaine Dorval avait une pompe, un traîneau, six seaux, deux barres d'anspect, deux boyaux, deux torches, deux traits pour trainer la pompe, un fanal et une clef pour demonter la pipe.

Au faubourg Saint-Roch, dans une maison de la rue des Prairies, on conservait une pompe, un traîneau, une paire de menoires, seize seaux, deux barres d'anspect, deux boyaux, une gaffe, deux torches, deux traits pour trainer la pompe et deux clefs pour demonter la pipe. La compagnie des pompiers volontaires qui avait charge de cette pompe était commandée par le capitaine Cazeau.

Sur la rue Saint-Joseph du même faubourg Saint-Roch, la compagnie de pompiers volontaires du capitaine Carrier avait sous ses soins une pompe, un traîneau, trente-quatre seaux, deux haches, deux barres d'anspect, deux boyaux, deux gaffes, deux torches, deux traits pour trainer la pompe, deux rouleaux et deux clefs pour démonter la pipe.

L'inventaire du mécanicien Lemoine oublie de nous dire où était remise la pompe no 10 qui était sous la charge de la compagnie de pompiers volontaires du capitaine Garneau. Les accessoires de cette pompe comprenaient un traîneau, dix seaux, deux haches, deux barres d'anspect, deux boyaux, une gaffe, deux torches, deux traits et un fanal.

Dans la rue Saint-Joachim, faubourg Saint-Jean, on re-

misait une pompe, un traîneau, vingt-deux seaux, deux haches, deux barres d'aspect, trois boyaux, deux gaffes, une torche, quatre traits, un fanal, deux porte-boyaux et deux rouleaux, deux clefs pour démonter la pipe.

Enfin, dans la rue Saint-François (la rue Ferland d'aujourd'hui), M. Baillargé gardait dans sa maison une petite pompe, un traîneau, deux bouts de boyau, neuf seaux, un bout de boyau de succion, une gaffe, une hache, un fanal et une torche. La compagnie de pompiers dits les Liliputiens, qui avait charge de cette pompe, était commandée par le capitaine Giroux.

Voilà, en résumé, ce que possédait la ville de Québec en 1836 pour se protéger contre le feu. Un si maigre bagage explique les fréquentes conflagrations de cette époque.

P.-G. R.

CHAMPLAIN A-T-IL REMONTÉ LE SAGUENAY JUSQU'À CHICOUTIMI ?

Le Dean Harris, dans sa brochure *Tadoussac and its Indian Chapel*, et M. l'abbé Georges Tremblay, dans sa *Monographie de Tadoussac*, écrivent que Samuel de Champlain, en 1603, "remonta le Saguenay sur un parcours de 75 milles environ, jusqu'aux rapides au-dessus de Chicoutimi."

Dans l'*Alma Mater* (30 novembre 1924), intéressante petite revue publiée au séminaire de Chicoutimi, un collaborateur qui signe Jean Viez étudie cette question.

Jean Viez cite au long les textes mêmes de Champlain, et il en vient à la conclusion suivante qui est la bonne, croyons-nous :

"Ces textes fournissent à la solution les éléments suivants : 1° Champlain dit expressément s'être rendu à "douze ou quinze lieues" dans le Saguenay, distance qui l'a porté aux environs du Cap Éternité, au plus loin vers le Tableau ou la Descente-des-Femmes. 2° Sa description ne fait pas supposer qu'il a vu plus que cette partie-là de la rivière ; 3° Il parle du "premier saut" uniquement d'après les dires des Sauvages.

"La conclusion est donc que *Champlain ne s'est pas rendu à Chicoutimi en 1603.*"

LES SABREVOIS, SABREVOIS DE SERMONVILLE ET SABREVOIS DE BLEURY

Il y a déjà longtemps que les mémorialistes s'occupent de la famille Sabrevois, parce que quelques-uns de ses membres se sont identifiés avec les annales de certaines localités du Canada et des États-Unis. En effet, des Sabrevois ont commandé des forts, ont été majors ou aide-majors de ville, ont possédé des fiefs et des seigneuries. Trois d'entre eux ont aussi mérité d'être chevaliers de Saint-Louis, distinction très prisée jadis (1). Et si les autres n'ont pas joué de rôles de premier plan, il s'en trouve qui, sur la scène des activités religieuses, militaires, politiques et judiciaires, ont paru avec quelque éclat, de sorte qu'il faudrait rendre à la mémoire de cette famille l'hommage d'une notice généalogique, où l'on produirait des précisions non encore réunies ou signalées.

Par la même occasion, on pourrait peut-être aider les historiens à désigner correctement les Sabrevois. Bien des gens croient que tous les Sabrevois sont des sieurs de Bleury. Cependant, il n'en est pas ainsi. Comme pour les Le Moyne, les Boucher, les Godefroy, les Gauthier, les d'Ailleboust, il faut discerner les individus. Les uns sont des sieurs de Sabrevois tout court, les autres des Sabrevois de Sermonville et, enfin, il y a les Sabrevois de Bleury.

Cette dernière branche ayant subsisté davantage en notre Canada français, on a pensé que son nom territorial était applicable à tous les Sabrevois. A notre sens, c'est une erreur dont il faut se garer.

Première génération

Jacques-Charles de Sabrevois, né en 1667, était fils de Henri de Sabrevois, écuyer, sieur de Sermonville, et de Ga-

(1) A ce point qu'après un siècle et demi de régime anglais le souvenir de la déférence accordée aux chevaliers de Saint-Louis et de la haute estime en laquelle on les tenait n'est pas encore disparu. Et l'on dit souvent dans les campagnes en parlant de gens équivoques : "Ils ne sont pas de la croix de Saint-Louis".

brielle Martin, de Garancière, Beauce, diocèse de Chartres (1).

Venu au Canada en 1685 ou 1687 avec les troupes, il servit en qualité de lieutenant dans la compagnie de Nicolas Daneau de Muy dont il devint le beau-frère. Ce fut le 16 novembre 1695 que M. de Sabrevois épousa à Boucherville, demoiselle Jeanne Boucher. Le même jour, le notaire Adhémar avait dressé leur contrat de mariage.

A la lecture de cette pièce assistaient outre le futur et la future, les personnes suivantes :

Pierre Boucher de Boucherville et Jeanne Crevier, père et mère de Jeanne ; Hector de Callière, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal ; Nicolas Daneau de Muy, capitaine, et Marguerite Boucher, sa femme ; Jeanne Enard, veuve de Christophe Crevier ; Joseph Boucher de Grosbois et Marie-Anne de Marganne de la Valterie, sa femme ; Jean Boucher de Montbrun, René Boucher de la Perrière, Louise Boucher, dame Madeleine Gaultier, épouse de M. Le Villier, capitaine, et Marin Tailhandier, sr de la Beaume, alors chirurgien, et plus tard, notaire et juge.

A peine était-il en ménage, que le jeune officier dût quitter son foyer pour suivre les troupes. Au cours de "l'hiver de 1695-1696, M. de Sabrevois accompagna M. de Louvigny dans son expédition contre les Iroquois de la grande presqu'île entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais" (2). Il fit également partie de l'expédition organisée par M. de Frontenac, à l'été de 1696 (3).

Vers cette dernière année, le vénérable seigneur Boucher, ayant atteint ses trois-quarts de siècle et croyant que sa fin pouvait être prochaine (4) rédigea de notoires *Adieux* aux membres de sa nombreuse famille. Le passage qu'il

(1) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. I, p. 185, écrit **Garancières** et à la p. 537, **Gavancie**. Cette dernière appellation doit n'être qu'une erreur typographique, car on lit au contrat Garancière. D'ailleurs, ce nom est celui d'une commune du département d'Eure-et-Loire, qui comprend une partie de l'ancienne Beauce, tandis que Gavancie ne paraît nulle part. Par la même occasion nous remarquons que Mgr Tanguay, dans son volume 1er, p. 185, gratifie le colon du surnom de "Bleury", mais il se ravise à la p. 537.

(2) P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*, p. 219.

(3) Même ouvrage que ci-dessus.

(4) M. Boucher était pourtant loin du terme de sa carrière puisqu'il ne décéda qu'en 1717, âgé de 95 ans.

adresse à M. de Sabrevois, nous paraît laisser entendre qu'il tenait son gendre en particulière estime :

“Adieu, ma chère fille de Sabrevois, dites à Mr de Sabrevois que je lui dis aussy adieu et à votre fille. Je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Priez le Seigneur pour moy, je le ferai pour vous. Je conjure Mr de Sabrevois de continuer à conserver la paix et l'union dans la famille” (1).

Egalement apprécié par ses supérieurs fut M. de Sabrevois, si l'on en juge par les rapports que nous relevons : Voici celui qui date de 1701 et qui est attribué au gouverneur de Callière :

“Le sr de Sabrevois, natif de Beauce, âgé de 36 ans, a servy lieutenant réformé dans le régiment de l'Affaire en 1682, est venu lieutenant réformé en Canada en 1685 et lieutenant en pied en 1688 servant actuellement en la dite qualité. Marié. Bon officier” (2).

Passé capitaine au mois d'avril 1702, M. de Sabrevois commandait en 1709, “une des compagnies des troupes mises sous les ordres de M. de Ramezay pour combattre le colonel Nicholson qui, à la tête d'un corps d'armée assez considérable, s'en venait attaquer Montréal par voie du lac Champlain” (3). C'est évidemment, au sujet de cette expédition que l'historien de Boucherville déclare dans son ouvrage que M. de Sabrevois “se distingua en plusieurs rencontres particulièrement dans la campagne de 1710 contre les Anglais” (4).

Ensuite, il lui échoit un autre certificat élogieux :

“Le sr de Sabrevois, Français, sert depuis 1687, capitaine depuis 1702. C'est un bon officier, agissant et qui vit avec honneur” (5).

A la faveur de cette recommandation, Mr de Sabrevois aurait reçu le commandement de Détroit dès le 26 juin 1712 (6), mais soit à cause du mauvais état de la santé de son

(1) *Annuaire de Ville-Marie*, II, 391.

(2) Etat des officiers des troupes au Canada en 1701, *Bulletin des Recherches Historiques*, XXVII, p. 274.

(3) P.-G. Roy, ouvrage cité, p. 220.

(4) R. P. Lalande, *Une vieille seigneurie*, p. 317.

(5) *Bulletin des Recherches Historiques*, II, 115.

(6) P.-G. Roy, ouvrage cité, p. 220.

épouse suivi de son décès en 1713, soit pour une autre cause, M. de Sabrevois, suivant M. P.-G. Roy, ne se serait rendu à son poste du Détroit qu'en 1715 où il resta jusqu'en 1717 (1).

A son retour, ajoute notre confrère, M. de Sabrevois se plaignit "des restrictions qu'on avait mises à son commandement". C'est-à-dire que le gouverneur de Vaudreuil et son subordonné M. de Ramezay avaient voulu "l'empêcher d'y faire commerce... suivant l'usage". Nous ne répéterons pas ce débat ici, car on en peut lire le texte copieux dans l'ouvrage de M. Roy que nous venons de citer. Il nous suffit d'ajouter que M. de Sabrevois jugea alors qu'il devait passer en France pour établir la situation telle qu'il la voyait. En son pays d'origine, il séjourna près de trois ans, et il y recueillit diverses satisfactions. Entre autres : l'ordre de recruter "50 hommes à Paris" pour les troupes du Canada, la précieuse croix de Saint-Louis qui lui fût accordée le 21 mai 1719 et enfin, le commandement du fort de Chambly.

M. de Sabrevois ne revint en la Nouvelle-France qu'en l'année 1720. Tout aussitôt, il prit charge de Chambly où le Père Charlevoix le rencontra en mars et avril 1721 (2).

Après quatre ans écoulés, M. de Vaudreuil "qui n'aimait pas M. de Sabrevois lui enleva le commandement de Chambly" (3). Ce pourquoi, le gouverneur général fût blâmé et ce qui ne parût pas avoir nui au destitué. En effet, au mois de mai 1725 "pour consoler M. de Sabrevois, les autorités l'élevaient à "la majorité de Montréal, vacante par la promotion de M. Le Verrier à la lieutenance de roi de Québec" (4).

Le nouveau major ne jouit pas longtemps de son poste, car il s'éteignit dans sa soixantième année, le 19 janvier 1727.

On l'a vu, M. de Vaudreuil a pu reprocher à ce valeureux officier "d'être intéressé", autrement dit de chercher à retirer avantage des situations où il se trouvait, mais il est

(1) Même ouvrage que ci-dessus.

(2) **Sulte, Mélanges historiques**, IX, p. 29. En mentionnant ce fait, l'auteur semble dire que le P. Charlevoix appelle le commandant de Chambly : Sabrevois de Bleury, or il n'y a rien de tel dans l'ouvrage de Père jésuite. Il écrit, comme il devait : de Sabrevois, tout court.

(3) P.-G. Roy, ouvrage cité, p. 226.

(4) Même ouvrage que ci-dessus.

un fait dont ce gouverneur dut convenir comme tous les autres : que le premier Sabrevois avait "bien servi et que sa conduite était fort réglée" (1). Nous verrons que les trois fils du défunt suivront les traces de leur père et même rempliront chacune des charges qu'il avait occupées.

En 1727, l'épouse du sieur de Sabrevois, Jeanne Boucher, avait depuis longtemps précédé son mari, car elle avait quitté ce monde quelques semaines après la naissance de son sixième enfant. Dame Sabrevois avait été inhumée à Boucherville, le 8 juillet 1703.

De ce mariage étaient nés :

(a) *Marie-Josephe*, baptisée à Boucherville le 23 août 1696, elle n'avait que huit ans lorsque mourut sa mère. Très tôt elle prit charge de la maison et resta célibataire. Elle mourut à l'âge avancé de 80 ans et fût inhumée à Montréal, le 2 janvier 1777.

(b) *Charles*, baptisé à Boucherville le 16 décembre 1697 et inhumé le même jour.

(c) *Charles*, baptisé à Boucherville le 25 novembre 1699. En sa qualité de fils aîné, il porta comme son père le seul nom de Sabrevois, et de bonne heure embrassa la carrière des armes. Au mois de juillet 1720, il était enseigne à l'Île Royale, et le 20 avril 1729, il devenait lieutenant (2).

Le 4 avril 1733, il obtenait de MM. de Beauharnois et Hocquart, l'un gouverneur général, l'autre intendant de la Nouvelle-France, une seigneurie de deux lieues de front par trois de profondeur, sur le côté est de la rivière Chambly (maintenant Richelieu).

De cette seigneurie qui porte toujours le nom de Sabrevois, nous parlerons dans une autre partie de cette notice.

L'année suivante (1734) Charles Sabrevois II, est capitaine et gratifié du commandement de Détroit, grade qu'il retint jusqu'en 1738 (3).

"En 1739, cet officier fit partie du détachement envoyé en Louisiane sous les ordres du baron de Longueuil pour aider M. de Bienville à écraser les Chicachas". . . .

(1) P.-G. Roy, ouvrage cité, p. 226.

(2) Laffilard—Note tournée par M. F.-J. Audet.

(3) *Bulletin des Recherches Historiques*, X, 158.

“A la fin de janvier 1746, M. de Sabrevois était détaché avec le chevalier de Niverville, enseigne, et 53 Iroquois pour se rendre au lac Champlain afin d’observer les ennemis” et la même année, il accompagnait “l’expédition de M. de Rigaud contre la Nouvelle-Angleterre”.

“En novembre 1747, le gouverneur de la Galissonnière chargeait M. de Sabrevois du commandement du fort Saint-Frédéric, en remplacement de M. de Céloron. Deux années plus tard, en novembre 1749, il allait, pour la seconde fois, prendre le commandement du poste du Détroit et il y resta jusqu’en 1751” (1).

Entre temps ses services lui avaient valu d’être créé chevalier de Saint-Louis et après son retour de l’Ouest il paraît goûter quelques repos dans la région de Montréal, car dans les greffes des notaires de ce gouvernement, nous relevons sa signature dans des actes de 1752 (2), de 1753 (3), et de 1754 (4).

Pour étrennes, sans doute, M. de Sabrevois II, recevait “le premier janvier 1759, le grade de major des Trois-Rivières, parce que “M. de Noyelles qui avait cette majorité venait d’être promu lieutenant de roi” (1).

Lors du changement de régime, le major Charles de Sabrevois passa en France et se retira en Touraine avec les autres officiers canadiens. “Le chevalier de Longueuil qui était leur commandant ayant obtenu en 1763, de repasser en Canada, on désigna M. de Sabrevois pour le remplacer.”

“Le 28 avril 1774, le président du Conseil de Marine écrit qu’il a appris la mort de M. de Sabrevois, autrefois major de ville au Canada et qui était chargé de paiements des pensions aux officiers du Canada retirés en Touraine” (5).

Avec lui s’éteignit la branche aînée qui ne porta pas d’autre nom que celui de Sabrevois.

(1) P.-G. Roy, ouvrage cité, p. 228.

(2) Foucher, 15 octobre 1752. Contrat de mariage du chirurgien Morant.

(3) Registre N.-D. de Montréal, 3 avril 1753. Le capitaine Sabrevois est parrain de Jean-Charles Le Ber de Senneville. L’officier t prénomme M. de Sabrevois, Pierre-Charles, tout comme ont fait pour son père, quelques notaires du 18e siècle.

(4) Danré de Blanzv, 5 janvier 1754. Contrat de mariage de Jean-Clément Sabrevois de Bleury. Aussi, le 6 février, contrat de mariage de Louis Dandonneau de Sablé.

(5) P.-G. Roy, **Famille Céloron de Blainville**, p. 42.

(d) *Christophe*, baptisé à Boucherville, le 8 mars 1701, prit le nom territorial de Sermonville. Comme il épouse Mlle Agathe Hertel en 1731, nous en parlerons ci-après.

(e) *Clément*, baptisé à Boucherville le 16 juillet 1702, ajouta à son nom de famille celui de Bleury. En 1728, il se maria à Mlle Guichard. Voir ci-après.

(f) *Anonymic*, baptisé et inhumé à Boucherville, le 26 juin 1703.

Dans l'histoire d'*Une vieille seigneurie* par le R. P. Lalande, on lit que le seigneur "Pierre Boucher avait bâti son manoir à l'embouchure de la petite rivière Sabrevois, qu'il y mit une palissade et fit élever une redoute sur le bord du fleuve en face ; enfin, que le tout fut désigné sous le nom de fort Saint-Louis. Vers 1695, le seigneur Boucher abandonna cette demeure à sa fille Jeanne et à son mari. L'habitation prit alors le nom de "Château Sabrevois".

Quatre générations de Sabrevois s'y succédèrent. Ensuite le château passa à François Piedmond de la Bruère, puis à Joseph Antoine de la Broquerie, enfin à M. Charles Taché, époux de demoiselle Louise Henriette Boucher de la Broquerie (1). Leur fils Mgr A.-A. Taché en ayant hérité fit don de la maison aux RR. PP. Jésuites qui la possèdent encore (2).

Le 24 août 1879, après avoir inauguré en face de l'église de Boucherville, un monument à l'abbé Antoine Girouard, Mgr Taché bénissait une croix en face du château Sabrevois. Sur cette croix, on avait mis une inscription qui rappelle le souvenir de Pierre Boucher, du P. Marquette et de soeur Bourgeois, mais, pour une raison qu'on ignore, on omit d'ajouter à cette nomenclature le nom de Sabrevois. La maison même a changé de nom ; elle est devenue la *Villa la Broquerie*.

La famille de Sabrevois a possédé un fief mouvant de la seigneurie de Boucherville. Était-ce sur ce fief que se trouvait le château Sabrevois et conséquemment le fort Saint-Louis ? C'est une question à étudier.

En tout cas, il est certain que Jacques-Charles de Sabre-

(1) P.-G. Roy, *Famille Taché*, pp. 82 et 94.

(2) R. P. Lalande, ouvrage cité, pp. 41, 76, 79, 80, 311, 312, 316 à 320.

vois acheta de Jean Vinet, le 12 octobre 1695 (1), une terre de 50 arpents et que quelques mois après il achetait en plus, la terre voisine, également de 50 arpents, et appartenant à la veuve de Jean Haudecoeur.

Le 11 août 1697, madame de Sabrevois alla trouver son père, le vieux seigneur Boucher, et elle obtenait "qu'il lui fit la même grâce qu'il avait fait à ses deux autres soeurs, Mmes Le Gardeur et de Muy" de lui donner toute l'étendue des deux terres achetées par son mari en arrière fief" par un seul hommage et à la charge du revenu d'une année à chaque mutation de possesseur" (2).

N'est-ce pas sur ce fief qu'aurait dû se trouver la demeure dont Mgr Taché disait en la circonstance déjà indiquée : "Pendant un siècle, ce manoir a porté le nom de Château "Sabrevois", non pas que sa magnificence lui donnât aucun titre au nom pompeux de château mais parce que c'était une coutume des seigneurs et des nobles familles françaises d'appeler ainsi leurs résidences, en lui donnant ce nom, le noble M. de Sabrevois de Bleury (sic) n'a été que fidèle à cette coutume" (3).

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

OUVRAGES PUBLIES PAR ERNEST CHOUINARD (4)

Sur mer et sur terre. Québec—1919. 250 pp.

L'arriviste. Étude psychologique. Québec, Imprimerie "Le Soleil"—1919. 251 pp.

Croquis et marines (Scènes types et tableaux). Québec, Imprimerie "Le Soleil"—1920. 224 pp.

L'œil du phare. Québec, "Le Soleil", limitée—1923. 279 pp.

(1) Étude de Michel Moreau.

(2) Étude de Michel Moreau.

(3) Le R. P. Lalande, ouvrage cité, p. 312. Partout dans cet ouvrage, comme dans ceux de M. Sulte et, sauf une fois, dans ceux de Mgr Tanguay, on dit du premier des Sabrevois qu'il était sieur de Bleury. Ces inadvertances ne sont pas toujours imputables aux auteurs et nous tâcherons d'en démêler la raison au cours de cette notice.

(4) Décédé à Québec le 3 novembre 1924. Inhumé à Lévis.

TABLEAU GENEALOGIQUE DE GUILLEMETTE GOSSELIN

Cet arbre généalogique a été dressé par M. Jean le Foyer, avocat à la Cour d'appel de Caen, et généalogiste distingué. Après m'avoir appris, dans une première lettre, que la famille du Bienheureux Jean Eudes est alliée aux familles Gosselin, de Normandie et du Canada, ainsi qu'à la sienne, il a eu la complaisance de m'en fournir une preuve documentaire authentique. Aussi, je l'en remercie au nom des multiples descendants de Gabriel Gosselin.

Pour simplifier la tâche des profanes en pareille matière, ce tableau, que je reproduis textuellement, je puis ainsi le résumer :

Guillemette, fille de Nicolas, et soeur de Gabriel Gosselin, premier et unique ancêtre canadien des familles canadiennes-françaises qui portent son nom, épousa, à Combray, Gilles Eudes, cousin du fondateur de la congrégation des Eudistes, et de François Eudes, historiographe de Louis XIV.

Pourquoi le prénom Guillemette, qui a été le trait-d'union entre les familles Eudes et Gosselin, ne se populariserait-il pas dans la branche canadienne ? De plus, indépendamment du fait historique qu'il rappelle, il ne manque sûrement pas de charme.

Cette pièce historique se lit comme suit :

Nicolas Gosselin.

Vivant à Combray, Normandie, au début du XVII^e siècle, épouse Marguerite Dubréal.

1° Jean-Jacques né à Combray en 1615, d. le 20 novembre 1690. Sans postérité.

2° Gabriel né à Combray en 1621. Établi au Château-Richer, près Québec (1), dont postérité.

3° Guillemette née à Combray en 1634, d. le 26 mars 1704 ; épousa Gilles Eudes (1632-1702).

1° Gilles Eudes. Marié à Guillemette Gosselin.

(1) Château-Richer fut son premier pied-à-terre, mais il ne tarda pas à le désertir pour se fixer sur le fief Beaulieu, alors compris dans la paroisse Saint-Pierre de l'île d'Orléans et actuellement dans celle de Sainte-Pétronille.

2° Charles né à Combray en 1668, épousa, le 15 juillet 1694 Magdeleine du Port de St-Omer.

3° Nicolas né à Combray en 1706, épousa Jeanne Jardin. D. à Combray le 23 décembre 1762.

4° Jean né le 3 octobre 1730, épousa Anne Guérin. D. à Combray en 1795.

5° Jean né à Combray le 7 octobre 1754, épousa Françoise Le Mareschal. D. à St-Pierre-la-Vieille le 27 février 1824.

6° François né à Combray en 1781, épousa en 1813 Geneviève Barassin, de la vieille famille des Barassin de la Biquetière. D. à St-Pierre le 9 décembre 1836.

6° François II né à Combray en 1815, épousa Adélaïde Beslon-Laperonne. D. le 11 juillet 1887 à Saint-Pierre.

7° Arthémise née en 1869 à St-Pierre, épousa Émile Le Foyer.

Le Foyer.

2° Raoul, inspecteur des bureaux de l'État.

3° Jean, avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc.

Parenté de Gilles Eudes (1682-1702) et du Bienheureux Père Jean Eudes (1601-1680).

Isaac Eudes, vivant à Ré au XVIe siècle, épousa Marthe Corbin.

1° Père Jean Eudes (1601-1680).

2° François Eudes de Mezeray (1610-1683). Sans postérité.

3° Charles. Dont postérité.

Pierre Eudes.

1° Jean établi à Combray.

2° Gilles et Guillemette Gosselin. Postérité.

Gilles Eudes (1632-1702) était donc le cousin du Bienheureux Jean Eudes et de François Eudes de Mézerai, historiographe de Louis XIV, et secrétaire perpétuel de l'Académie française (1).

CHANOINE D. GOSSELIN

(1) Plus fortuné que son illustre ami Mgr de Laval, premier évêque de Québec, le Bienheureux Jean Eudes sera canonisé au cours de l'année 1925, en même temps que la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, normande comme lui.

LE CITOYEN BLANCHET

Voici un nom qui ne dit pas grand chose à la génération actuelle, mais, il y a un peu plus de cinquante ans, il était souvent cité dans les journaux. C'est que le citoyen Blanchet faisait beaucoup de tapage.

Dans la *Presse* du 15 novembre 1924, Henri d'Arles a consacré une intéressante étude au citoyen Blanchet.

Né à Saint-Charles-de-Richelieu, Pierre Blanchet porta la soutane un an, puis, sortant du séminaire, se lança dans le mouvement de 1837-38. Il devint avocat, journaliste, l'un des fondateurs de l'Institut Canadien de Montréal, directeur de l'*Avenir*, etc, etc. Il se fit surtout remarquer par le radicalisme de ses idées, et ses monstrueuses chimères.

Abandonné par tous ses amis, Blanchet se retira dans le rang des Cinq Chicots, qui relie Victoriaville à Arthabaska, où il vécut seul, de nombreuses années, du maigre produit d'une mauvaise terre.

Blanchet avait été près de soixante ans sans faire de religion. Vieux, malade, seul au monde, il fut admis à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. C'est là que la grâce l'attendait.

Henri d'Arles raconte ainsi ses derniers jours :

“En ce temps-là, l'aumônier de l'Hôtel-Dieu était l'abbé Lambert, homme d'âge, d'expérience, et d'un grand sens. Il connaissait la carrière mouvementée du nouveau venu ; il savait aussi son entêtement dans ses idées. Il devina qu'en le heurtant de front, l'on ne ferait que l'aigrir davantage et l'enfoncer dans son aveuglement. Sa diplomatie sacerdotale l'inspira magnifiquement. “Laissez-le faire, recommanda-t-il aux soeurs, ne lui parlez pas religion. Soyez bonnes et douces à son égard, mais qu'il ait toute liberté d'agir à sa guise sur ce point.” Ce traitement devait être d'une efficacité souveraine. Très courtois avec les autres patients, très reconnaissant aux bonnes soeurs de leurs attentions, le citoyen se montra pendant quelque temps irréductible sur ce chapitre. Il restait seul dans les salles, à l'heure de la messe et de la visite au Saint-Sacrement. Puis, on le vit suivre le mouvement qui portait les vieillards vers la chapelle, au cours de l'après-midi. Et un beau jour, l'abbé Lambert entend frapper à sa porte. Il ouvre. C'était mon Blanchet. “Monsieur

l'abbé, lui dit le citoyen, de sa petite voix flûtée, j'ai un grand service à vous demander" : — "Lequel, donc ?" — "Je viens vous prier de vouloir bien, s'il vous plaît, entendre ma confession." Il y avait bien près de soixante ans qu'il n'avait rempli ce devoir. Il s'en acquitta avec une clarté, une sincérité, une componction à ravir les anges. Par scrupule de conscience, il se refusa à recevoir, dès cette première entrevue, l'absolution. "Je reviendrai demain, monsieur l'abbé, car j'ai sans doute oublié quelque chose. Je me suis négligé pendant si longtemps." Trois fois, il accomplit ce rite, avant de se juger digne du pardon divin. La réconciliation était faite. A partir de ce moment, le citoyen devint un modèle de pratique religieuse. Il communiait tous les jours. Il passait des heures devant le Saint-Sacrement. Il avait retrouvé le Dieu de sa jeunesse : avec Lui et en Lui, le rafraîchissement, la lumière et la paix. Ses aventures intellectuelles et morales l'avaient conduit, par des détours bien imprévus, et humainement inexplicables, aux pieds de Celui qui a dit : "Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes accablés, et je vous soulagerai." O mystères inouïs, éternellement recommencés de la grâce ! Le citoyen Blanchet est mort comme un saint."

L'HONORABLE JAMES CUTHBERT

Dernièrement, en parcourant le registre de l'église anglicane des Trois-Rivières pour l'année 1786, j'ai trouvé l'acte de mariage de James Cuthbert, seigneur de Berthier, à Rebecca Cochrane.

Ce mariage fut célébré aux Trois-Rivières, le 23 mars 1786, par le pasteur Veyssière. L'acte mentionne que Cuthbert avait obtenu la permission de se marier, du commandant en chef, le colonel Henry Hope.

Ce mariage serait le troisième contracté par l'honorable James Cuthbert. D'après M. l'abbé S.-A. Moreau, Cuthbert aurait divorcé d'avec sa première femme. Il se serait remarié en 1766, et sa seconde femme serait décédée le 7 mars 1785, à l'âge de 40 ans.

RICHARD LESSARD

UNE ÉCOLE ANGLAISE A QUÉBEC EN 1792

Des écrivains mal renseignés ont souvent accusé nos prêtres et nos évêques d'être plutôt opposés à l'enseignement de l'anglais dans nos écoles. Voici un acte notarié qui prouve que dès 1792 un évêque de Québec, Mgr Hubert, soutenait de ses deniers une école anglaise dans la ville de Québec. Nous citons textuellement le document en question. Il aura plus de saveur que tous les commentaires que nous pourrions en faire :

Pardevant les Notaires publics à Québec y résidents soussignés, furent présents l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François Hubert, évêque de Québec et monsieur Jean Donohue, maître d'école engloise, françoise et arithmétique, demeurant en cette ville, lesquelles parties ont fait les accords et conventions entr'elles qui en suivent :

Savoir :

Que Monseigneur l'évêque ci-dessus dénommé voulant encourager l'école engloise, françoise et arithmétique est convenu pour l'encouragement du sieur Donohue et des écoliers qu'il luy procurera..

1°—Qu'il s'oblige de fournir à ses frais telle maison que mon dit sieur l'évêque jugera convenable pour y loger luy et ses écoliers, à qui il fera l'école dans la ville de Québec.

2°—Mon dit seigneur l'évêque promet et s'oblige de payer au dit sieur Donohue trois guinées par chaque mois dont le premier mois est payé en avance dès avant ces présentes suivant son reçu et les autres mois qui s'écouleront à l'avenir seront payés à leurs échéances.

3°—Mon seigneur l'évêque aura en tous temps et toute occasion le droit de diriger et régler la dite école soy par luy même ou tous autres qu'il pourra nommer à sa place pour la lecture, l'écriture, ou l'arithmétique en langue angloise ou françoise.

4°—Mon Seigneur l'évêque pourra en toute occasion cesser et finir la ditte promesse en avertissant le dit sieur Donohue un mois d'avance, pour annuler tout le contenu au présent acte et convention sans que pour ce il puisse être contraint en aucune manière que ce puisse être à aucun dédom-

magement et généralement quelconques envers le dit sieur Donohue.

Ce dernier aussy pourra se retirer en avertissant aussy Mon dit Seigneur l'évêque de Québec dans le dit délai d'un mois en avant.

5°—Mon dit Seigneur l'évêque promet de fournir à ses frais et dépens les bancs et tables nécessaires pour les écoliers.

En considération de tout ce que dessus mon dit sieur Donohue promet et s'oblige :

1°—De faire l'école chaque jour ouvrable chaque semaine excepté le jedy qui sera le jour de congé, à commencer chaque jour depuis huit heures, jusqu'à dix le matin, et la près midy depuis deux jusqu'à quatre.

2°—Le dit sieur Donohue en considération de ce qu'il luy est promis en paiements promet et s'oblige d'instruire gratis en langue angloise, françoise et arithmétique de la manière que luy marquera et prescrira Mon dit Seigneur l'évêque au moins vingt écoliers.

3°—Il ne sera point loisible au dit sieur Donohue d'admettre aucun autre écolier au dit école, même avant ou après les heures marquées cy devant pour école que des écoliers qui auront eu la permission expresse de mon dit Seigneur l'évêque.

4°—Il ne sera lûe dans la ditte école que les livres nommés par mon dit Seigneur l'évêque.

5°—Tous les jours du samedy au soir au lieu d'école il sera fait le catéchisme, réciter les prières suivant la direction qui en sera donnée par mon dit Seigneur l'évêque.

6°—En général le dit sieur Donohue convient promet et s'oblige de faire l'école à vingt écoliers sans pouvoir y en ajouter d'autre sans la direction de Mon dit Seigneur l'évêque ou de son substitué.

7°—Si mon dit Seigneur l'évêque trouve bon d'augmenter le nombre des écoliers jusqu'à vingt cinq, il donnera et payera au dit sieur Donohue quinze chelins par mois outre les trois guinées cy dessus promises.

Et si mon dit Seigneur l'évêque augmente les dits écoliers jusqu'au nombre de trente l'addition aux trois guinées sera d'une livre dix chelins courants car ainsy a été expres-

sement convenu entre les parties promettant & obligeant & nonobstant & fait et passé à Québec en l'Étude l'an mil sept cent quatre vingt douze après midy le dix huit février et ont les parties signés après lecture faite.

x Jean Frances Evêque de Québec
Donohue
J. Plante
J. Pinguet Not. (1)

OUVRAGES PUBLIES PAR M. L'ABBÉ ALPHONSE-CHARLES DUGAS (2)

Noces d'or de M. et Mme Sévère Dugas—1900. 7 pp.

Histoire de la paroisse de Saint-Liguori, comté de Montcalm, P. Q., avec une notice biographique du saint patron—1902. 221 pp.

Joliette—1904. 19 pp.

Le Paroissien (Notes sur la paroisse de Saint-Clet, comté de Soulanges, P. Q.)—1906. 24 pp.

Noces d'argent sacerdotales du R. P. L.-A. Lavigne, curé du Sacré-Coeur, Cohoes, N. Y.—1911. 14 pp.

Vingt-cinquième anniversaire de prêtrise de M. l'abbé Jos. Richard, curé de Verdun. Montréal, Arbour & Dupont, imprimeurs de l'Archevêché, 240, rue Lagauchetière-est—1914. 25 pp.

Gerbes de souvenirs ou Mémoires, épisodes, anecdotes et réminiscences du collège Joliette. Tome premier. Montréal, Arbour & Dupont, imprimeurs-éditeurs, 249, rue Lagauchetière-est—1914. 383 pp.

Gerbes de souvenirs ou Mémoires, épisodes, anecdotes et réminiscences du collège Joliette. Tome deuxième. Montréal, Arbour & Dupont, imprimeurs-éditeurs, 249, rue Lagauchetière-est—1914. 403 pp.

Sœur Marie de Sainte-Amélie, religieuse de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs ou Cinquante-deux ans de travail, de piété et de gaieté—Montréal, Arbour & Dupont, imprimeurs-éditeurs, 249 est, rue Lagauchetière—1922. 55 pp.

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Décédé à Saint-Polycarpe, comté de Soulanges, le 21 octobre 1924.

LES TROIS FRÈRES HARPER

Les trois frères Harper étaient fils de Louis Harper et de Charlotte Bleau. Louis Harper était né protestant mais il se convertit au catholicisme quelques années après l'ordination de son fils Jean.

Jean Harper né à Québec le 18 septembre 1801, se rendit à la Rivière-Rouge avec Mgr Provencher dans l'été de 1822. Tonsuré le 18 août 1822, il reçut les ordres mineurs le 13 mai 1823, le sous-diaconat le 27 mai 1824 et le diaconat le 20 juin de la même année. Mgr Provencher l'éleva à la prêtrise le 1er novembre 1824. Il fut le premier prêtre ordonné au Manitoba. M. Harper resta avec Mgr Provencher jusqu'en 1831. Le 15 novembre 1831, M. Harper était nommé curé de Saint-Grégoire, comté de Nicolet. Il devait y mourir le 31 juillet 1860, après un ministère de 38 ans (1).

Charles Harper né à Sainte-Foy le 8 janvier 1800, fut ordonné prêtre le 7 septembre 1828. Il passa toute sa vie sacerdotale au collège de Nicolet. Il fut économiste, procureur, professeur de théologie puis supérieur. Il décéda dans cette maison le 8 avril 1855. M. Harper a été un des bienfaiteurs insignes du collège de Nicolet. Il lui légua, à peu de choses près, tout son avoir (2).

Jacques Harper né à Québec le 19 décembre 1807, fut ordonné prêtre le 8 février 1835. Nommé presque aussitôt vicaire aux Trois-Rivières, il fut en même temps chargé de faire des missions dans le Saint-Maurice. Il se noya dans un rapide de la rivière Saint-Maurice le 27 juin 1839 (3).

Les trois frères Harper moururent de mort subite. Le plus jeune, l'abbé Jacques Harper, partit le premier à l'âge de 32 ans. Les deux autres furent trouvés morts dans leur lit. Tous trois reposent sous les dalles de l'église de Saint-Grégoire.

P.-G. R.

(1) Sur l'abbé Jean Harper on peut consulter le *Journal de Québec* du 6 août 1860.

(2) À consulter sur l'abbé Charles Harper l'*Histoire du collège-séminaire de Nicolet* de Mgr Douville, vol. I, pp. 404 et seq.

(3) À consulter sur l'abbé Jacques Harper *Deux voyages sur le Saint-Maurice* de Mgr Caron, p. 134.

JOANNES ET CHACORNAC

M. Fauteux dans le *Bulletin* de novembre dernier nous apprend que l'aide-major du régiment de Languedoc, à Québec, en 1759, avait nom Armand de Joannès. On y voit qu'il naquit en 1735, à Belfort, Alsace. M. Fauteux ajoute que cet officier *n'a rien de commun* avec François-Augustin de Chacornac, baron de Joannès, originaire de Paris.

Tanguay (vols II, 597 et V, 2) donne François-Augustin de Chacornac et de Joannès comme même personne. Il le dit baptisé en 1684, de Paris, et mort en 1754. Je crois qu'il y a là deux hommes au lieu d'un.

Si François-Augustin de Joannès est réellement né à Paris en 1684 et décédé en 1754 comme le marque Tanguay, il n'est pas le même que le capitaine de Chacornac né en 1672 (Liste des officiers en 1701, par Callières) est mort en 1708 (voir *Rapport sur les archives*, publié par Richard en 1900, p. 402). Dans la liste de Callières donnant les services de Chacornac il est dit venu en Canada en 1694 et natif de Picardie et non pas de Paris. J'ai feuilleté très attentivement l'*Armorial* de d'Hozier pour la Picardie et je n'y trouve pas de Joannès ni de Chacornac. Cependant, voici autre chose. Dans la généralité d'Alsace il y avait en 1697 un Antoine Joannès, commis de l'extraordinaire des Guerres de la province de Picardie qui portait : De sinoples à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même. Antoine et Armand sont d'Alsace ; seraient-ils parents ? Ce n'est pas improbable. Et, Antoine ayant une charge en Picardie ne serait-il pas aussi allié au capitaine de Chacornac, natif de cette province, si Chacornac est bien un Joannès. C'est un triangle qui peut avoir une *commune origine*. Le baron parisien semble faire figure à part.

M. Fauteux nous a révélé qui était l'aide-major du régiment de Languedoc ; il nous reste les deux autres à trouver.

REGIS ROY

UNE APPRÉCIATION DU GOUVERNEUR DE LAUZON

Aubert de la Chesnaye, dans un mémoire écrit en 1676 (1), et, après lui, l'abbé Faillon dans son *Histoire de la Colonie française au Canada*, ont jugé très sévèrement l'administration du gouverneur de Lauzon. Le premier raconte qu'il s'était rendu impopulaire auprès des colons de Québec qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité. "Il avait su, dit-il, mécontenter tout le monde. Après s'être associé avec les Jésuites et créé un nouveau conseil en vertu d'un pouvoir qu'il avait apporté, il rebuta l'une et l'autre place et se borna à faire une ferme particulière pour la sûreté de ses appointements. Ce fut lui qui commença à ne point payer le millier de castors dûs pour le droit seigneurial à la compagnie qui fut irritée." L'abbé Faillon, de son côté, l'accuse d'avoir voulu favoriser sa famille et de s'être montré injuste envers M. de Maisonneuve en lui retranchant 1000 livres de ses appointements pour augmenter les siens et ceux du parent de son fils, Duplessis de Kerbodot, gouverneur de Trois-Rivières. Il lui reproche enfin d'avoir voulu retenir à Québec pour les établir dans ses terres les colons destinés à Montréal.

Disons d'abord que les documents manquent pour pouvoir juger en parfaite connaissance de cause les actes administratifs de M. de Lauzon. Les dépêches qu'il envoya à la Cour de 1651 à 1656 n'ont pu être retrouvées (2). On aurait peut-être là une justification de sa conduite et la réfutation des accusations que l'on porte contre lui. Une chose certaine, c'est que M. de Lauzon avait été envoyé au Canada pour réparer les erreurs financières de la compagnie des habitants dont M. de la Chesnaye était un des principaux membres et qui se trouve aujourd'hui le seul auteur contemporain sur lequel on s'appuie pour juger ce gouverneur.

L'abbé Faillon a suivi la version de la Chesnaye et ne s'est souvenu, en parlant de Lauzon, que de quelques futiles démêlés qu'il eut avec M. de Maisonneuve, son héros favori.

(1) Voir *Documents de la Nouvelle-France*, I, 250-251. Aubert de la Chesnaye arriva au Canada en 1655 pour les affaires de la compagnie de Rouen.

(2) Voir *Rapport des archives du Canada*, 1885, p. XXIX.

C'est chose connue que cet auteur, si respectable du reste, s'est complètement mépris chaque fois qu'il s'est agi de juger des hommes et des événements contemporains de la fondation de Montréal. Pour nous qui avons feuilleté les quelques pièces qui nous restent de ces temps éloignés avec le plus grand soin et sans parti pris, nous ne pouvons pas comprendre comment on a pu accuser M. de Lauzon d'être venu au Canada refaire une fortune avariée quand, au contraire, il est de toute évidence qu'il abandonna en France une situation élevée pour accepter un poste éloigné, difficile et périlleux.

Nous trouvons M. de la Chesnaye amusant quand il raconte que les colons de Québec, "hommes de peine, humbles négociants ou rudes pêcheurs, trouvaient que le gouverneur manquait de dignité. Il est évident que l'on ne comprenait pas l'étiquette à Versailles comme dans la petite bourgade de Québec puisque M. de Lauzon, de retour en France, comme nous l'avons vu, fut réinstallé dans sa charge de conseiller d'état et servit même en qualité de sous-doyen au conseil (1).

On accuse enfin M. de Lauzon d'avoir protégé sa famille et de s'être emparé des plus belles terres du pays. Les

(1) Les remarques que la Mère Marie de l'Incarnation écrivait en 1659 (II, p. 143), ont ici leur place. Elles nous font voir quelles difficultés avaient à surmonter les autorités de la colonie à cette époque. "Le danger, dit-elle, vient moins des barbares que de certaines personnes qui, par envie ou autrement, écrivent à MM. de la compagnie quantité de choses fausses contre les plus saints et les plus vertueux et qui déchirent même par la calomnie ceux qui y tiennent la justice. Comme ces mauvais coups se font en cachette, on ne peut les parer. Comme la nature corrompue se porte plutôt à croire le mal que le bien, on les croit facilement. Lorsqu'on y pense le moins on reçoit ici des ordres et des arrêts très fâcheux. Quelle grande grâce si Dieu purgeait le pays de ces esprits pointilleux et de contradiction."

Ce que la même religieuse écrivait en octobre 1661 à l'occasion du départ du gouverneur d'Argenson (II, pp. 214-215) peut aussi s'appliquer à M. de Lauzon : "Ses infirmités l'engagèrent à retourner en France. Il a eu à souffrir en ce pays. Il n'a pu avoir les secours qu'il voulait. Il ne voulait pas dégarnir la garnison de Québec et il s'est vu dans l'impuissance de résister aux Iroquois, de crainte qu'ils ne s'emparassent du fort par surprise. Ceci lui a causé beaucoup de chagrin et augmenté ses infirmités. Il s'est trouvé des esprits peu considérés qui ont murmuré de sa conduite et qui en ont fait de grosses plaintes capables d'offenser un homme de sa qualité et de son mérite. Il a souffert cela avec beaucoup de générosité. L'impuissance où il s'est vu de secourir le pays, le défaut de personnes de conseil à qui il put communiquer en confiance de certaines affaires suscitées, le peu d'intelligence qu'il avait avec les premières puissances du pays, et enfin ses indispositions qui commençaient à devenir habituelles, l'ont porté à se procurer la paix par la retraite."

charges qu'il donna à ses fils étaient purement honorifiques et elles convenaient à leur position dans le pays. Nous avons déjà démontré que le grand sénéchal et Louis de la Citière firent vaillamment leur devoir de colonisateurs, et la suite de cette étude prouvera que la colonie pouvait compter sur leur bravoure. Le gouverneur de Lauzon en amenant avec lui dans ce pays lointain ses fils qui pouvaient atteindre dans leur patrie à des positions enviables a prouvé au contraire qu'il était animé du désir sincère de voir la colonie du Canada grandir et prospérer. De tous les gouverneurs français il est le seul, avec M. d'Ailleboust, qui ait donné l'exemple et encouragé la culture de la terre en établissant les membres de sa famille sur les bords du St-Laurent, en voulant en faire des Canadiens (1). (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. 1er, p. 124).

OUVRAGES PUBLIES par ADOLPHE POISSON (2)

Chants canadiens à l'occasion du 24 juin 1880. Québec, imprimé par P.-G. Delisle—1880. 78 pp.

Heures perdues, poésies. Québec, Imprimerie générale A. Côté et cie—1894. 256 pp.

Sous les pins. Illustrations par Henri Julien. Montréal, librairie Beauchemin (à responsabilité limitée)—1902. 338 pp.

Le sommeil de Montcalm. Ottawa—1901. 4 pp.

(1) Ce n'est pas le lieu de discuter l'administration du gouverneur de Lauzon, mais on ne peut oublier qu'il essaya par tous les moyens de contrôler les Iroquois. C'est par son entremise que le P. Lemoine se rendit dans leur pays, pendant la paix factice de 1654. Il est vrai que ces barbares recommencèrent leurs hostilités l'année suivante, mais, en 1656, on vroit M. Dupuis, qui commandait au fort de Québec, partir avec quelques soldats et le père Dablon pour se rendre chez les Iroquois. (*Lettre de M. de l'Incarnation*, II, p. 107). En cette année M. de Lauzon fit bâtir un fort sur le lac Onondaga à quelques lieues d'Onnontagué et y mit garnison. Il est donc faux de dire qu'il n'ait rien fait pour défendre la colonie.

(2) Décédé à Arthabaska le 23 avril 1922.

AUGUSTIN AUDET

Voici quelques notes sur Augustin Audet pour faire suite à celle de M. le chanoine Gosselin intitulée *Isabel-Ducharme* (XXX, p. 407).

Fils de Joseph Audet et de Marie-Anne Terrien, Augustin naquit à Saint-Jean de l'île d'Orléans, le 23 septembre 1751. Il partit jeune de chez lui et alla s'établir à Contrecoeur sur une ferme qui fut depuis la propriété de M. Louis Audet-Lapointe, député de la division Saint-Jacques de Montréal à la Chambre des Communes de 1911 à 1920, année de sa mort.

Augustin épousa, à Contrecoeur, le 25 septembre 1775, Marie-Josephite, fille de Pierre Gervais et de Marie-Josephite Moraud, de la même paroisse. Sa femme étant morte, il contracta un second mariage, le 28 novembre 1790, avec Geneviève, fille de Charles Saint-Mars et d'Angélique Isabel, de Contrecoeur. De ce second mariage sont issus dix enfants, sept garçons et trois filles.

Augustin est décédé à Contrecoeur le 5 janvier 1832, âgé de quatre-vingts ans et trois mois.

Augustin est nom bisaïeul.

Je ne sais quelle confiance il faut accorder au dire de la fille du parrain de Mgr Duhamel au sujet de la pauvreté des parents de ce dernier. Ce qu'elle en dit est fort possible, des malheurs que j'ignore avaient pu s'abattre sur cette brave famille, mais je sais que François Duhamel, le père de l'archevêque, était cultivateur à Contrecoeur avant que de venir s'établir à Bytown et que le père de François, lui-même nommé François, était capitaine et officier de l'état-major de la milice de Contrecoeur et qu'il avait été le propriétaire d'une partie du fief de Contrecoeur qu'il vendit en 1829, à Joseph Archambault. Il n'était donc pas le premier venu.

FRANCIS-J. AUDET

QUESTION

On donne comme date de la fondation de Trois-Rivières le 4 juillet 1634. Sur quel document s'appuie-t-on pour donner cette date ?
T.-Riv.

REPONSES

Grèves et battures (XI, 128)—Quelle est la différence entre la grève et la batture ? Ici, on ne fait guère la différence entre ces deux expressions. Cependant, il y a une différence assez prononcée entre les deux objets que désignent les mots grève et batture.

A la fin du premier volume des *Voyages* du baron de La Hontan se trouve un chapitre intitulé "Explication de quelques termes qui se trouvent dans le premier tome". La Hontan explique ainsi le sens du mot battures :

"Battures : sont des basses ou des chaînes de rochers qui s'étendent sous l'eau d'un endroit à l'autre, et s'élèvent jusqu'à cinq ou six pieds plus ou moins de la surface de cet élément, ce qui empêche que les vaisseaux, les barques, etc, ne puissent flotter au-dessus."

Trévoux donne le sens et les explications suivantes sur les termes battures et grèves :

"*Battures*. Terme de marine. Ce sont les places de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour mettre les vaisseaux à flot. On les appelle autrement *basses*, ou *brisans*. Ces deux rivières ne sont séparées l'une de l'autre, que par une langue de terre fort basse, qui produit dans l'une et dans l'autre de très-grandes *battures*. Lettr. Ed. Au Cable de sable en Acadie, il y a des *battures* et des rochers au large. Denys."

"*Grèves*. Plage unie et sablonneuse, ou rivage de gros sable et de gravier sur les bords de la mer et des fleuves. *Solum, arena arcta*. Les baleines endormies demeurent quelquefois sur la *grève* quand la mer s'est retirée.

"*Grève* est le terme dont tout le monde se sert en parlant des rivages de la mer, et des bords plats et unis des rivières ; mais *grave* est le mot usité parmi les équipages des bâtiments de Terre-Neuve.

"La place de *Grève* de Paris, ainsi nommée parce qu'elle est sur le bord de la rivière de Seine. C'est une place publique où se font les feux de joie, les exécutions des criminels. On dit figurément d'un homme qui fait de méchantes actions qui méritent le dernier supplice, qu'il prend le chemin de la *Grève* ; pour dire, qu'il mourra en *Grève*.

L'abbé Robert (XXX, p. 412)—Je ne sais pas au juste quel est l'abbé Robert qui fut fait prisonnier par les Américains en 1775, mais je ne vois qu'un seul abbé de ce nom qui puisse être celui dont il est question ; il n'était pas abbé en 1775, mais simple séminariste. C'est l'abbé Antoine-Bernardin Robert de la Pommeraye. Né à Laprairie le 7 février 1757, du mariage de Pierre Robert de la Pommeraye et de Marthe Paquette, il fit son cours au séminaire de Québec et fut ordonné prêtre le 20 octobre 1782.

Il servit sous les drapeaux durant le siège de Québec par les Américains, 1775-76, mais j'ignorais qu'il eut été fait prisonnier. Il obtint, en 1802, une concession de terre dans le canton de Simpson créé expressément pour récompenser les miliciens canadiens qui avaient pris part à la défense de la capitale assiégée.

M. Robert de la Pommeraye n'était pas le premier venu, il fut curé de Berthier-en-bas, de 1786 à 1787, puis on l'appela au séminaire de Québec où il demeura jusqu'à sa mort survenue le 10 janvier 1826. Il fut supérieur du Séminaire, de 1795 à 1798, de 1802 à 1805 et de 1809 à 1815. Confesseur des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, de 1796 à 1807, il fut grand vicaire de Mgr Plessis, évêque de Québec, de 1813 à 1826.

Il fut inhumé au séminaire, suivant l'abbé Allaire ; à l'Hôpital-Général, dit Mgr Tanguay.

FRANCIS-J. AUDET

Les îles Cawee (XXIV, p. 313)—Où se trouve la petite île de Cowey, au nord de l'île d'Anticosti ? Les îles Cawee (il y en a deux) sont au nord-ouest d'Anticosti, tout près de la terre ferme, un peu à l'est de la pointe qui termine la baie du Homard (Lobster) et non loin de la rivière Pentecôte. Ce sont deux îles, élevées, de granit gris, presque dénudées d'arbres. La plus grande est de forme triangulaire, chaque angle, long d'environ sept encablures, et 250 pieds de haut. La petite île Cawee en est éloignée d'un mille et quart vers le sud-ouest ; longue de trois encablures au nord-est et sud-ouest et large d'une encablure. Il y a plusieurs rochers à fleur d'eau tout près au sud-est et un récif remontant de deux encablures vers le nord à la pointe ouest de l'îlot. A une

encablure de ce récif il y en a un autre vers le nord-est. Il n'y a pas de bois ni eau sur les îles, mais il est facile d'en avoir sur la terre ferme.

REGIS ROY

Le sieur Gendron (Vol. XXX, p. 202)—Je ne puis vous dire ce qu'était le sieur Gendron mentionné dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 23 août 1650. Mais, dans un manuscrit inédit que j'ai sous les yeux et où on raconte la vie et le martyre du Père de Bréboeuf, je trouve la note suivante :

“Remarques de Mons. Gendron, chirurgien, sur la rupture des os du Père de Bréboeuf en une chute :

“Je ne doute nullement que le R. P. de Bréboeuf n'aye souffert beaucoup, ayant eu la clavicule du côté gauche rompue, environ trois doigts de l'épaule n'ayant eu aucun soulagement de personne, étant même destitué de tous les accommodements qui eussent été nécessaires en cette occasion pour soulager tant soit peu la partie malade, la nécessité le contraignant même de continuer les occupations journalières qui ne retardaient pas peu la réduction de cette fracture puisque remuant tant soit peu les bras, une partie de l'os de nécessité s'écartait et se séparait de l'autre, en raison que l'os claviculaire n'a eu soi aucun mouvement, mais suit le mouvement du bras, et de l'épaule qui. la portion qui lui est contiguë, de là sont venues des douleurs continues qu'il a toujours souffertes en cette partie, mais particulièrement l'espace de deux ans, qu'il ne pouvait aucunement s'aider du bras.”

Frontenac, maître d'hôtel (XXX, p. 335)—Frontenac, premier maître d'hôtel de Louis XIII, avait nom Antoine. Le gouverneur du Canada a été son petit-fils. La charge de premier maître d'hôtel ne veut pas dire que Antoine était cuisinier. Il avait la direction de la maison du roi ou, si l'on veut, il était le chef du personnel de l'hôtel ou maison du roi. Pour la lignée ou généalogie des Frontenac nous renvoyons le lecteur au volume XX du *Bulletin*, page 322.

REGIS ROY

POUR FAIRE AIMER NOTRE HISTOIRE : CON-
COURS D'HISTOIRE DU CANADA SOUS LES
AUSPICES DU GOUVERNEMENT DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

Le Secrétaire de la Province de Québec, désireux de contribuer à développer la connaissance et l'amour de l'histoire du Canada et, tout particulièrement, de doter la littérature canadienne d'œuvres qui resteraient inédites, met au concours, sous la direction de l'archiviste de la Province, les douze sujets d'étude suivants :

- 1°.—La colonisation de la Nouvelle-France : a-t-on recruté des colons chez les repris de justice et les filles perdues ?
- 2°.—Pierre LeMoyne d'Iberville.
- 3°.—Les martyrs de la Nouvelle-France.
- 4°.—Pierre Boucher de Grosbois.
- 5°.—Le Conseil souverain de la Nouvelle-France.
- 6°.—Le docteur Sarrazin.
- 7°.—Le régime seigneurial au Canada.
- 8°.—Pierre Gautier de Varennes de la Vérandrye.
- 9°.—L'industrie sous le régime français.
- 10°.—Le premier parlement du Bas Canada (1792) son oeuvre législative, ses membres.
- 11°.—Histoire d'une paroisse canadienne (au choix des concurrents).
- 12°.—Alexandre Mackensie, le découvreur.

Le concours est ouvert à tous, canadiens ou autres.

Les concurrents sont admis à traiter plusieurs sujets, pourvu qu'ils le fassent en études distinctes.

Les concurrents pourront donner à leurs travaux la forme qu'ils préféreront.

Les études devront être rédigées dans la langue française ou dans la langue anglaise.

Chaque étude devra être dactylographiée avec simple interligne, couvrir pas moins de deux cents ni plus de quatre cents pages de papier ministre (environ 350 mots par page) et être signée, d'un pseudonyme.

Chaque étude devra être déposée au bureau de l'archiviste de la Province de Québec, à Québec, avant le premier

janvier 1926, avec une enveloppe cachetée portant l'inscription : *Concours d'histoire de 1925* et contenant une feuille de papier sur laquelle auront été écrits le pseudonyme ainsi que le nom et l'adresse du concurrent.

Les travaux seront examinés et jugés par un jury, composé :

- 1°.—d'une personne désignée par l'Université Laval de Québec ;
- 2°.—d'une personne désignée par l'Université de Montréal ;
- 3°.—d'une personne désignée par l'Université McGill, de Montréal ;
- 4°.—d'une personne désignée par le Secrétaire de la Province de Québec ;
- 5°.—de l'archiviste de la Province de Québec.

Une somme de cinq cents dollars sera attribuée à l'auteur de la meilleure étude sur chacun des sujets proposés, pourvu qu'il ait, à l'avis du jury, conservé au moins soixante-quinze pour cent des points à accorder.

Le Secrétaire de la Province pourra faire imprimer cette étude pour la distribuer comme livre de récompense dans les écoles de la Province de Québec.

QUESTIONS

L'abbé Ransonnet qu'on voit avoir des difficultés avec le chapitre de Québec est-il le même abbé Ransonnet qui publia une *Vie de la Soeur Marguerite Bourgeois* ? En quelle année l'abbé Ransonnet est-il retourné en France ? A-t-il vécu à Montréal ? Était-il réellement protonotaire apostolique ?

X. X. X.

Je vois dans Laroche-Héron que la vie manuscrite de Mme de Pontbriand, mère de Mgr de Pontbriand, fut léguée par ce prélat au séminaire de Montréal. Ce manuscrit existe-t-il encore ?

Mont.